INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE

DECISION N° 2013-S-23

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE,

VU le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L 642-11 et R 642-24,

VU l'arrêté du 12 décembre 2012 nommant Monsieur Jean-Luc DAIRIEN directeur de l'Institut national de l'origine et de la qualité,

VU la décision de nomination de chargé de mission d'Hervé BRIAND comme Conseiller spécial auprès du Directeur de l'INAO en date du 15 avril 2013,

,

DECIDE

- ARTICLE UNIQUE -

Durant la période du 15 juillet au 31 août 2013, délégation est donnée à Monsieur Hervé BRIAND, à l'effet de signer au nom du directeur de l'Institut national de l'origine et de la qualité tous actes, décisions ou correspondances.

Fait à Montreuil, le 12 juillet 2013

Le Directeur de l'INAO

Jean-Luc DAIRIEN

INAO
12, RUE HENRI ROL-TANGUY
TSA 30003
93555 MONTREUIL-SOUS-BOIS CEDEX - FRANCE
TEL. +33 (1) 73 30 38 00 / TELECOPIE : +33 (1) 73 30 38 04
www.inao.gouv.fr